

Demande déposée le 12/07/2023

N° DP 063 214 23 G0072

Par :	Madame CLEDEL CATHERINE
Demeurant à :	6 RUE JEAN JAURES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	6 RUE JEAN JAURES 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AE 609
Nature des Travaux :	Régularisation - Climatisation et pompe à chaleur

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 12/07/2023 par Madame CLEDEL CATHERINE.

VU l'objet de la déclaration :

- pour Régularisation - Climatisation et pompe à chaleur ;
- sur un terrain situé 6 RUE JEAN JAURES à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 24/07/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Conformément au règlement de la zone UG, « Les installations techniques (aérotherme, climatiseurs...) ne devront pas être perceptibles depuis l'espace public. Ils seront prioritairement installés à l'intérieur des constructions. En cas d'impossibilité technique, ils pourront être installés sur les façades à condition d'être encadrés et habillés d'une grille de métal ou en bois de couleur similaire à celle de la façade architecturale ».

A LES MARTRES DE VEYRE, le 2 août 2023

Le Maire,



par délégation
Pham

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM